






# Les paiements des mesures agro-environnementales : stables, croissants ou décroissants dans le temps ?

10 mai 2021

Les mesures agro-environnementales (MAE) offrent aux agriculteurs des paiements annuels, dont les montants sont stables sur une période déterminée (ex. 100 €/an/ha pendant 5 ans). Dans le même temps, elles sont un fort levier de transition agro-écologique des exploitations. Dans ce cadre, des séquences de paiements croissants ou décroissants pourraient s'avérer plus efficaces, pour accompagner le changement de pratiques, et être préférées par les exploitants.

Des chercheurs et chercheuses d'Inrae ont donc conduit une expérience (voir figure) pour tester différentes séquences de paiements. 123 agriculteurs de Charente-Maritime y ont participé, chacun devant choisir entre plusieurs MAE ciblant la couverture des sols, les diverses options étant présentées sur des cartes de choix. Les résultats, [publiés](#) dans le numéro de mai de la revue *Ecological Economics*, montrent que les agriculteurs sont satisfaits des paiements stables dans le temps, et que certains exploitants (les plus patients et les moins averses au risque) semblent défavorables aux paiements décroissants. Ces résultats suggèrent qu'il n'y aurait donc pas lieu d'introduire une progressivité ou une dégressivité des aides des MAE pendant la durée d'engagement de l'agriculteur.

Exemple de carte de choix

	Contract A	Contract B																					
Sowing technique of the cover crop	Imposed 	Free	I prefer to maintain my current practices																				
Duration of the cover	3 months 	4 months 																					
Evolution of the payment over time	195€  130€	160€  160€																					
Repayment schedule :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>year 1</th> <th>year 2</th> <th>year 3</th> <th>year 4</th> <th>year 5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>195 €</td> <td>175 €</td> <td>160 €</td> <td>145 €</td> <td>130 €</td> </tr> </tbody> </table>	year 1		year 2	year 3	year 4	year 5	195 €	175 €	160 €	145 €	130 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th>year 1</th> <th>year 2</th> <th>year 3</th> <th>year 4</th> <th>year 5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>160€</td> <td>160€</td> <td>160€</td> <td>160€</td> <td>160€</td> </tr> </tbody> </table>	year 1	year 2	year 3	year 4	year 5	160€	160€	160€	160€	160€
year 1	year 2	year 3		year 4	year 5																		
195 €	175 €	160 €	145 €	130 €																			
year 1	year 2	year 3	year 4	year 5																			
160€	160€	160€	160€	160€																			
Average annual payment	160€ / ha / year	160€ / ha / year																					

Source : *Ecological Economics*

Lecture : l'agriculteur doit choisir entre le contrat A, le contrat B et le *statu quo*. Par exemple, dans le cas du contrat A, la technique de semis du couvert est imposée, le couvert doit être mis en place pour 3 mois, le paiement annuel moyen est de 160 €/ha et le paiement est décroissant de la première à la cinquième année.

Source : [Ecological Economics](#)